

Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec - CSN

10 juillet 2020

**Aux membres de l’unité générale**

Bonjour,

Nous avons eu une autre rencontre aujourd’hui avec l’employeur. Nous avons d’abord poursuivi les discussions sur la possibilité de se porter volontaire pour une mise à pied temporaire. Un envoi courriel sera fait par l’employeur à tous les membres afin de sonder leur intention de se prévaloir ou non d’une mise à pied temporaire (les grilles horaires au 3 août seront mises en annexe du courriel – mais elles n’ont pas encore été analysées en profondeur par le syndicat). Cet exercice constitue une consultation et non un choix définitif.

Puis le reste des échanges de la rencontre ont porté sur une lettre d’entente sur l’ensemble de ces mises à pied, qui devra ultimement être soumise à l’assemblée générale. Nous avons répété à l’employeur qu’à défaut d’entente l’article 11 de la convention collective (Réductions d’effectifs) s’appliquera car il est hors de question pour nous que l’ancienneté des membres ne soit pas respectée!

Notre prochaine rencontre aura lieu cette fin de semaine.

Par ailleurs nous continuons à cueillir les adresses courriel des membres, afin d’organiser une assemblée générale. Vous devez pour ce faire nous écrire en précisant votre nom, votre numéro d’employé, votre département ainsi que votre numéro de téléphone si celui-ci a été changé depuis février dernier à l’adresse suivante :

<envoi.courriel.ug@gmail.com>

Solidarité,

**Votre comité exécutif** – unité générale